

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 10 août 2020.

Sont présents :

M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h05)

2020-08-189 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté à l'unanimité

2020-08-190 **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet et du procès-verbal des séances extraordinaires du 13 et du 14 juillet 2020.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de juillet 2020 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois de juillet 2020.

6 Législation

2020-08-191 **6.1 Dérogation mineure – lot 6 364 390**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à requérir de la Municipalité, une autorisation visant à permettre une façade 28.85m sur le rang 7 pour le lot 6 364 390 au lieu du 50m (minimum) exigé au règlement de lotissement, article 3.2.1.

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 2 juillet 2020 pour l'étude de la demande;

Attendu qu'il y a recommandation du CCU;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce suive la recommandation faite par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise la dérogation mineure pour le lot 6 364 390 pour les motifs suivants;

- Aucune affectation de la densité du sol;
- Il n'y a pas raison de croire qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- N'entrave pas la sécurité publique;
- En cas de refus, n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;
- Selon le comité de consultation, elle est mineure.

Adopté à l'unanimité

2020-08-192 **6.2 Dérogation mineure – lot 4 414 059**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure, pour le lot 4 414 059 pour autoriser une clôture de 7 pieds de haut au lieu de 6 pieds 6 pouces (2.0m) exigé par l'article 4.7.2 du règlement d'urbanisme.

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 2 juillet 2020 pour l'étude de la demande;

Attendu qu'il y a recommandation du CCU;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce suive la recommandation faite par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise la dérogation mineure pour le lot 4 414 059 pour les motifs suivants;

- Aucune affectation de la densité du sol;
- Il n'y a pas raison de croire qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

- N'entrave pas la sécurité publique;
- En cas de refus, n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;
- Selon le comité de consultation, elle est mineure.

Adopté à l'unanimité

2020-08-193 **6.3 Dérogation mineure – 4 414 195**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure, pour le lot 4 414 195 visant à permettre une dérogation pour la construction d'un garage de 18 pieds de haut soit 3.9 pieds plus haut que permis, alors que la maison a 14.1 pieds de haut.

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 20 juillet 2020 pour l'étude de la demande;

Attendu qu'il y a recommandation du CCU;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce suive la recommandation faite par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise la dérogation mineure pour le lot 4 414 195 pour les motifs suivants;

- Aucune affectation de la densité du sol;
- Il n'y a pas raison de croire qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- N'entrave pas la sécurité publique;
- En cas de refus, n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;
- Selon le comité de consultation, elle est mineure.

Adopté à l'unanimité

2020-08-194 **6.4 Politique de remboursement**

Attendu que la municipalité reçoit plus de demandes de remboursement en lien avec la situation sanitaire actuelle;

Attendu que la ressource en loisirs dépose une recommandation ;

Pour ce motif, il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil adopte ce qui suit comme politique de remboursement;

Qu'il y a remboursement complet de l'activité si :

- L'activité est annulée par le service des loisirs et culture.

- L'activité nécessite un changement d'horaire par les loisirs et la culture et ce conflit vous empêche de participer à celle-ci.
- Le participant décide de ne plus poursuivre l'activité et nous avise avant la tenue de la première journée d'activité.

Qu'il y a un remboursement partiel de l'activité si :

- Le participant décide de ne plus participer à l'activité alors que celle-ci est débutée.
- Le participant vit un déménagement, une maladie ou blessure qui l'empêche de poursuivre ou pour toutes autres raisons personnelles.

Qu'il y a des modalités de remboursement de la municipalité lorsque le participant annule après le début de l'activité :

- La municipalité fait payer au participant le nombre de cours suivis ou le nombre de cours qui ont eu lieu avant la demande de remboursement durant l'activité.
- La municipalité applique une pénalité prévue par la loi qui correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis en raison des frais administratifs.

Que cette modalité de remboursement est appliquée selon l'office de la protection du consommateur

<https://www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/cours-entrainement/cours/annulation-inscription/>

Qu'il y a une marche à suivre pour annuler l'inscription

- Le participant peut nous transmettre le formulaire de résiliation joint au contrat.
- Le participant peut nous remettre tout autre avis écrit à cet effet.

Que le contrat est considéré annulé dès l'envoi du formulaire et de l'avis.

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

2020-08-195 7.1 **Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2020-08-195;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 374 093.69 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2020-08-196 **8.1 Lumière de rue**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'autoriser l'installation d'une 2^e lumière de rue à l'intersection de la 3^e rue Sud et la 3^e Avenue Sud.

Adopté à l'unanimité

2020-08-197 **8.2 Soumission traitement abrasif Xtragrip**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de retenir la soumission de Somavracc pour le traitement Xtragrip de 600 Tm à 8.628°\$/Tm pour un montant de 5 176.80 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2020-08-198 **8.3 Achat casque – Service de sécurité incendie**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de retenir la soumission d'Arsenal pour l'achat de 6 casques pour le service de sécurité incendie au montant de 2°160 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

8.4 Fossé Route 204

Point reporté

2020-08-199 **8.5 Service d'égout développement domicilier**

Attendu qu'il y a une demande de permis de construction d'une résidence dans le développement domicilier de Lachance et Mercier;

Attendu que le promoteur doit rendre les services d'égout afin que la Municipalité rende disponible le branchement;

Attendu que le promoteur est actuellement indisposé;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de proposer au promoteur M. Jean-Pierre Lachance ou son représentant que la Municipalité soit maître d'œuvre des travaux de prolongement de service d'égout de 50 pieds sur la 2^e Avenue Sud;

Que les frais de prolongement soient facturés au prix coûtant au promoteur.

Adopté à l'unanimité

2020-08-200 **8.6 Achat congélateur**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'autoriser l'achat d'un congélateur pour le restaurant de l'aréna.

9 Personnel

9.1 Poste de déneigeur

Point reporté

2020-08-201 9.2 Embauche – Sébastien Paradis

Attendu que Valérie Paradis n'est plus disponible pour l'entretien ménager de la caserne;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Paradis pour effectuer l'entretien ménager de la caserne.

Adopté à l'unanimité

2020-08-202 9.3 Embauche – Gaston St-Pierre

Attendu que la municipalité procède à l'embauche du personnel de l'aréna;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Gaston St-Pierre pour le poste de journalier opérateur de surfaceuse à l'aréna;

Que le salaire est à déterminer.

Adopté à l'unanimité

2020-08-203 9.4 Gestion transfert fonctionnement personnel aréna

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil confirme le traitement des employés de l'aréna:

- 2 congés maladie par années au prorata;
- Le paiement des vacances sur chaque période de paie;
- L'augmentation annuelle au 1^{er} janvier de chaque année;
- Les heures réalisées non cumulées pour un versement unique;
- Les employés complètent une feuille de temps pour chaque semaine travaillée;

Adopté à l'unanimité

9.5 Assurances collectives

Point non traité

9.6 Requête – poste de secrétaire-trésorière adjointe

Point traité à huis clos

10 Loisirs et Culture

2020-08-204 10.1 **Demande de commandite soccer 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'accorder une aide financière de 15 \$ par joueurs locaux inscrit pour un total de 135 \$.

Adopté à l'unanimité

2020-08-205 10.2 **Modification horaire bibliothèque**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'adopter la modification de l'horaire de la bibliothèque en date du 1^{er} septembre 2020

Lundi de 14h à 20h
Mercredi de 14h à 20h
Samedi de 10h à 12h

Adopté à l'unanimité

2020-08-206 10.3 **Location restaurant aréna**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Qu'un loyer de 1 000 \$ pour la location du restaurant de l'Aréna soit entendu avec madame Nicole Poulin;

Qu'un bail approuvé par le conseil soit signé par les deux parties.

Adopté à l'unanimité

10.4 **Emplacement terrain de soccer**

Point reporté

2020-08-207 10.4 **Dépôt projet PRIMADA**

Attendu que le Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce désire présenter le projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans ce programme;

Par conséquent, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Erika Ouellet, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

Aucun conseil pour le mois de juillet

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Aucun conseil pour le mois de juillet

12 Divers

2020-08-208 12.1 Marché public

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu que le conseil accueille le Grand Marché le dimanche 16 août de 9h à 12h sur le terrain du Complexe St-Louis.

Adopté à l'unanimité

2020-08-209 12.1 Achat support lumière de service

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu que le conseil autorise l'achat d'un support pour la lumière de service pour le silverado au coût de 430 \$.

Adopté à l'unanimité

13 2^e Période de question

2020-08-210 14 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. (19h18)

Adopté à l'unanimité

Président :

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....